

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2017

Etaient présents:

Mmes CLARY – PFEIFEL – LAPERGUE

MM BLANC – DELPECH – GARDOU – GOUAULT – MOULY – RICHARD – ROUQUIE

Etaient absents :

Mme DELTEIL

Secrétaire de séance : Charles MOULY

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire aborde l'ordre du jour suivant :

- Lecture du petit journal
- Points sur les travaux et les devis
- Points sur le programme voirie
- Orientations budgétaires 2017

- Questions diverses

Le petit journal 2016 :

Gabriella PFEIFEL informe les conseiller que le petit journal sera prochainement distribué.

Points sur les travaux et devis :

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a pris contact avec le SDAIL et le CCCLM et que l'aménagement du carrefour des Mazes reste de la compétence de la CCCLM puisque extérieur au Bourg.

Aménagement de la place et parking, avec le pas d'âne et le mur du cimetière : plusieurs devis sont arrivés en Mairie. Le projet porterait sur un total H.T. de 50728€. La demande d'aide de l'Etat a été envoyée à la Préfecture du Lot.

Programme voirie :

Suite à la réunion de la CCCLM, une enveloppe de 19668€.40 HT est réservée pour Lentillac du Causse.

Il sera refait le carrefour des Mazes, la route des Tounissels, la voirie à Aussou pour accéder à la maison de la famille Bouché ainsi qu'au Bourg l'accès au grand lac.

Orientations budgétaires 2017 :

Il est proposé de réserver	500€	rampes de l'église
	35000€	pour la toiture mairie
	70000€	pour l'aménagement de la place
	1100€	pour les panneaux d'affichage
	<u>9000€</u>	pour le lavoir communal
	115600€	au total

Il sera attribué une subvention exceptionnelle de 900^e pour le comité des fêtes, en couverture de l'investissement qu'ils ont réalisé pour l'achat du vidéoprojecteur de la salle des fêtes.

Questions diverses

- Suite à la réunion du Syded, il a été précisé que le tri est considéré de bonne qualité sur le secteur de Lentillac du Causse, par rapport à l'ensemble du département qui s'est dégradé.
Il va être mis en place des bornes pour récupérer les tissus et chaussures usagés. Les tissus devront être déposés propres dans les bornes.
- Cette année, la cérémonie du 19 mars (fin de la guerre d'Algérie) se déroulera à Lentillac du Causse.
- L'entourage des poubelles fourni par le CCCLM sera installé aux poubelles se trouvant en face des Sentiers du Causse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h